

# PROJET ASSOCIATIF AD PEP 15 (2014-2019)

(adopté en CA le 24/04/2014)

## **Agir pour une émancipation permettant l'accès de toutes et de tous, à l'ensemble de leurs droits de citoyen(s).**

Ce qui peut se développer en :

- Agir pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, à la vie sociale, au travail, aux loisirs...
- Agir pour que toutes et tous soient reconnus comme des égaux.

### **1) Etat des lieux :**

L'association départementale des PEP15 est une association loi 1901 gérée actuellement par un Conseil d'Administration de 16 administrateurs.

Les PEP du Cantal orientent leur projet autour de 3 axes distincts :

- Un axe domaine éducatif et loisirs (DEL) avec un service classe de découverte et vacances et un SAPAD.
- Un axe médico-social avec 3 services (IESHA, SSESSED et CIRRHHA).
- Un axe solidarité avec un « service » d'attribution d'aides.

#### **1.a) AXE DOMAINE EDUCATIF ET LOISIRS (DEL) :**

Le service classes de découverte et vacances organise des séjours pour les scolaires, les collectivités et les particuliers.

3 salariés travaillent à temps plein sur ce service, 2 au siège à Aurillac (fabrication et commercialisation des séjours) et un à Meschers (direction du centre et commercialisation) ainsi que plusieurs salariés à temps partiel. Le service gère deux équipements d'accueil (St Urcize et Meschers). L'activité pour 2013 représente environ 16 500 journées enfant.

Le SAPAD est un service d'aide pédagogique à domicile géré par le directeur de l'Association. Son activité limitée au Cantal concerne une quinzaine de dossiers annuels.

#### **1.b) AXE MEDICO-SOCIAL (SMS) :**

- L'IESHA a un agrément pour 10 enfants atteints de troubles auditifs et de troubles complexes du langage.

2 salariées de l'association, une éducatrice spécialisée et une AMD (Aide Médicale de Développement) travaillent sur ce service et 2 enseignantes sont mises à disposition par l'Education Nationale. Plusieurs personnels de santé interviennent sur ce service.

- Le SSESSED a un agrément pour 12 enfants. Actuellement 15 enfants sont suivis par un éducateur spécialisé.

- Le CIRRHHA est un service s'adressant aux adultes sourds et malentendants. 2 salariées assurent ce service pour un équivalent temps plein. Ce service s'adresse principalement à deux associations de sourds et malentendants : l'ASAC et à l'ARDDDS15.

### 1.c) AXE SOLIDARITE :

Attribution d'aides, selon les revenus des familles, pour :

- des séjours en classes de découverte ou de vacances.
- dans le cadre de l'opération 1<sup>ier</sup> départ organisée par la JPA.
- des interventions d'urgence.

Un directeur, une comptable et un agent d'entretien à mi-temps (à Meschers) complètent l'équipe des salariés permanents de l'association.

## **2) NOTRE PROJET POUR LES 5 ANS A VENIR :**

**Maintenir tous nos secteurs d'activité,**

**Mettre en œuvre une politique de développement,**

**Rechercher des nouveaux champs d'intervention.**

**Mener une politique financière saine pour assurer le développement et la pérennité de l'association.**

### 2.a) AXES D'INTERVENTION :

#### **- DEL :**

Le projet des PEP pour ce service consiste à augmenter de façon significative le nombre de journées réalisées. L'objectif pour 2014 est fixé à 17 500 journées-enfant. L'objectif à quatre ans étant de 25 000 journées-enfant.

Pour le réaliser :

#### Diversifier offres et publics (réf C.3)

- Recherche de nouveaux partenaires, de nouveaux séjours, d'un nouvel équipement.
- Décision de se mettre en conformité avec la réglementation sur l'accessibilité dans le centre de Meschers : principe des travaux voté ; réalisation après l'accord de la commission des sites.
- Décision de construire (si autorisation) une salle d'activités sur le centre de Meschers, donc recherche de subventions.

#### Bassin pour notre AD (réf C.3)

Une réflexion est engagée sur la zone de chalandise de notre service, c'est-à-dire tout le territoire français mais aussi, en particulier, sur

- Les bassins de proximité de Meschers et de St Urcize.
- Le bassin de la région Auvergne et du Limousin.
- Le bassin de la région parisienne.

#### Communiquer (réf B.6)

Poursuite de la Newsletter départementale, démarchage téléphonique, flyer, brochure régionale et création d'un site Web départemental.

#### Former les acteurs (réf C.3)

Proposer aux salariés une formation pour les amener à une professionnalisation dans leur domaine.

### **- SAPAD (réf C.2)**

Le projet des PEP pour ce service est de faire en sorte qu'aucun enfant se trouvant hors de l'école pour raison de santé plus de 15 jours soit écarté de ce dispositif. Il conviendra donc de s'assurer que ce dispositif est parfaitement connu de tous les professionnels de l'éducation.

Communiquer (réf B.6)

en direction de tous les établissements scolaires du département : demander la collaboration de l'Education Nationale pour utiliser son réseau. Diffusion de courriels, flyers, affiches.

Former les acteurs (réf C.3)

Proposer aux salariés une formation pour les amener à une professionnalisation dans leur domaine.

Idem pour les enseignants intervenants, à travers une information ou une formation, pourquoi pas, au niveau régional.

### **- IESHA / SSES D :**

Le projet des PEP pour les trois services SMS consiste à les intégrer dans un CPOM régional, solution fortement souhaitée par l'ARS. Les modalités d'intégration seront étudiées en réunion URPEP avant d'être proposées au CA de l'association. Dans l'attente de cette intégration, la référence pour l'IESHA et le SSES D reste le projet d'établissement. Celui-ci sera réactualisé au vu du compte-rendu des évaluations interne et externe, et en conformité avec le projet fédéral : singularisation des individus plutôt que catégorisation, accompagnement, émancipation (réf A.4) ; notion de Parcours de la personne handicapée, de résultat, d'inclusion (réf C.2).

Former les acteurs (réf C.3)

Proposer aux salariés une formation pour les amener à une professionnalisation dans leur domaine.

### **- CIRRH A (réf A.4)**

Un projet de fonctionnement du service est en cours de rédaction.

Communiquer (réf B.6)

Poursuite de la plaquette d'information à réactualiser et recherche de nouveau support, par exemple, un article dans la presse locale, dans la revue du Conseil Général.

Former les acteurs (réf C.3)

Proposer aux salariés une formation pour les amener à une professionnalisation dans leur domaine.

### **- ATTRIBUTION D'AIDES :**

Poursuivre, développer, améliorer ces dispositifs d'aide.

Communiquer (réf B.6)

S'engager dans une information systématique sur ces aides sur tous les supports de communication et dès les premiers contacts avec les enseignants, les parents, les travailleurs sociaux... (Classes de découverte et Vacances).

## **- NOUVEAUX CHAMPS D'INTERVENTION (réf C.4)**

En fonction des opportunités, l'association ne s'interdit pas d'investir de nouveaux secteurs d'activité (loisirs de proximité, petite enfance ...)

## **2.b) VIE ASSOCIATIVE ACTIVE :**

### **- Développer les Adhésions (réf B.5)**

Pour que la vie de notre association soit active, elle a besoin d'adhérents, de bénévoles impliqués, d'administrateurs pour son Conseil d'Administration.

#### Former les acteurs (réf C.3)

Proposer aux élus une formation pour mieux assurer leur rôle sans toutefois interférer dans celui des techniciens (plan de formation fédéral).

Notre association prêtera attention au Plan de développement des adhésions mis en place par la Fédération générale des PEP s'il a une déclinaison départementale.

### **- Réforme statutaire AD et URPEP (réf B.3)**

Notre association réaffirme son attachement à la structure associative départementale.

Pour mise en conformité avec les nouveaux statuts de la FGPEP, nos statuts départementaux ont été modifiés et seront présentés à l'AG Extraordinaire de 2014 pour validation. La principale modification est la disparition des membres de droit du Conseil d'Administration.

Les nouveaux statuts régionaux (URPEP) ont été validés à l'AG URPEP de 2013.

## **2.c) Evaluation :**

Ce projet fera l'objet d'évaluations annuelles.

## **2.f) Démarche développement durable :**

La politique de notre association s'inscrit dans une démarche de développement durable en répondant aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures (RSE).

## **3) EN CONCLUSION :**

Rappel de l'attachement de notre association :

- aux valeurs fondamentales de Laïcité et de Solidarité (réf A.1),
- au modèle d'exception qu'est le mode associatif par opposition au néolibéralisme (réf A.2.a),
- à l'économie sociale et solidaire et ses valeurs (association à but non lucratif),
- au maintien de nos emplois (stabilité, professionnalisation, implication ...)
- au maintien de nos services IESHA, SSED, CIRHAA.
- au développement de notre association dans le respect des valeurs citées ci-dessus.

Rappel que le premier but du secteur DEL de notre association reste que « plus d'enfants partent en Classes de découverte, Vacances ».

### Extraits du PROJET FEDERAL DES PEP 2012-2017

#### **A) REAFFIRMER ET PROMOUVOIR LES VALEURS DU MOUVEMENT PEP**

##### **A.1) Nos références :**

**Les PEP s'inscrivent dans le projet politique républicain.**

D'une part, ce projet affirme, sur l'ensemble du territoire national, une communauté de destin, une communauté de valeurs et une communauté de culture.

- Une communauté de destin signifie qu'aucun groupe social ne peut être traité à part et différemment de la majorité de la population.
- Une communauté de valeurs implique que toute personne en vaut une autre et participe des mêmes principes de liberté, égalité, fraternité que tout autre ; aucune personne, aucun groupe social ne peut être traité, discriminé, en fonction de ses opinions, de sa couleur de peau, de sa religion, etc.
- Une communauté de culture suppose une école publique qui, en donnant une même culture, une instruction identique à toutes et tous forme des citoyens éclairés à même de décider de leur propre chef.

D'autre part, ce projet républicain passe par une organisation Etatique qui définit, une république sociale, ce qui veut dire un Etat de droit, une fonction publique, garante de l'égalité de traitement et du respect de l'égalité de dignité de chacun, des services publics organisés selon le principe de l'égalité territoriale des services rendus et une organisation des solidarités par mutualisation des risques et redistribution pour assurer la sécurité sociale aux citoyens, même les plus démunis.

**Les PEP mettent en avant deux valeurs : d'une part la laïcité, d'autre part la solidarité.**

- La laïcité se caractérise par l'affirmation de l'absolue liberté de conscience, l'absolue liberté de croire ou de ne pas croire, donc par l'affirmation de la liberté de culte, de tous les cultes, dans le respect des droits de l'homme et du citoyen et dans la mesure où la croyance religieuse ne se veut pas principe d'organisation publique, sociale et politique. La République suppose que le privé ne s'immisce pas dans le public et réciproquement ; la laïcité affirme que tout individu, par-delà ses différences, croyances et adhésions individuelles, est semblable à tout autre et est égal à tout autre ; il convient donc de considérer les individus dans ce qu'ils ont de commun : l'intelligence et la raison – d'où la nécessité de l'école publique et laïque.
- La solidarité est caractérisée par le fait que les différentes catégories sociales bénéficient des mêmes droits protecteurs, droit du travail et protection sociale ; ce qui produit une société de «semblables».

Elle est aussi caractérisée par la volonté politique et morale de ne jamais accepter qu'un individu ou une catégorie sociale ait un traitement différent, dans un sens ou l'autre, de la majorité, donc par le principe d'égalité des droits.

##### **A.2) Contexte actuel :**

###### **A.2.a) Contexte général :**

###### **- Effets du développement du « néolibéralisme » :**

Ce qu'il est convenu d'appeler "néolibéralisme" n'est pas qu'un retour au libéralisme pur et dur, mais il se traduit, notamment, par :

- Une affirmation de l'efficacité de la mise en concurrence comme principe de fonctionnement économique, et comme principe de justice sociale.
- Une définition du sujet, non par ses liens ou ses relations (y compris ses relations de solidarités) mais comme entrepreneur de soi-même, gérant un portefeuille de compétences, gérant une sensibilité, gérant une politique affective et familiale, etc.
- Une organisation sociale et politique intégrant, voire fondée sur, le pluri culturalisme, les communautés devenant le lieu premier d'existence et devant donc s'autocontrôler...

###### **- Un nouveau paradigme de l'action sociale :**

On assiste à une reconfiguration des institutions sociales et médicosociales, certes au nom de principes d'économie illustrés par la RGPP, mais aussi au nom d'une nouvelle idée de ce que doit être une personne.

Il ne s'agit plus seulement, au nom de la solidarité, de produire une protection contre les risques et aléas de la vie et du travail, mais de cibler la subjectivité des bénéficiaires en les «responsabilisant», en les «autonomisant» en leur demandant d'utiliser leurs capacités à «s'en sortir» (comme on dit) par eux-mêmes.

#### **- Construction européenne :**

L'Europe est, actuellement, productrice de droit et une grande partie de notre droit national est une transposition du droit européen.

Ceci peut inquiéter sur au moins deux points : d'une part, une conception des services publics qui aurait tendance à privilégier une certaine forme de marchandisation, une affirmation du principe de libre concurrence qui fait de l'associatif une exception, fonctionnant par dérogation à la loi commune donc soumis aux règles d'autorisation et d'autre part une difficile transposition européenne de l'idée d'association telle qu'issue de la loi de 1901.

Le mouvement associatif dans son ensemble risque d'être remis en cause dans ses principes et ses actions.

#### **A.2.b) Contexte particulier :**

Il faut tenir compte d'au moins trois phénomènes dans l'analyse des nouvelles conditions, des nouveaux contextes dans lesquels doivent s'inscrire le mouvement associatif et les PEP en particulier.

Le premier est le changement radical des modes de financement : plus de subventions, mais négociations de contrats d'objectifs et de moyens, plus de financement par postes mais par actions.

Le second est une nouvelle distribution des pouvoirs entre Etat central, régions, collectivités territoriales dont le niveau départemental, qui oblige à avoir une organisation répondant à cette nouvelle distribution des pouvoirs Etatiques.

Le troisième, qui contient les deux premiers d'ailleurs, est une nouvelle vision des modalités d'exercice du pouvoir par l'Etat que l'expression «nouveau management public» (ou New Public Management) résume et dont le passage d'une administration déconcentrée de l'Etat – anciennement service extérieur – (comme les DDASS et les DRASS) à une organisation et pratique d'«agence» est une manifestation.

### **A.3) Retravailler nos valeurs :**

#### **- Laïcité :**

Face aux menaces de communautarisme – que chaque communauté, ethnique et/ou religieuse et/ou sociale, etc, s'auto-organise et cohabite avec d'autres, sans forcément faire société et vivre ensemble mais en vivant côte à côte –, face aux menaces de détournement de la notion pour l'instrumentaliser – comme justification d'une politique xénophobe ou justification de l'imposition d'un modèle de civilisation comme exclusif, voire supérieur –, il est urgent de faire vivre la laïcité comme principe du «faire société», comme principe du «vivre ensemble», comme un principe de non exclusion, comme refus de «l'entre soi».

#### **- Solidarité :**

La solidarité est définie par l'obligation citoyenne et morale que chacun a envers la société de qui il reçoit ses moyens d'existence économique, intellectuelle, culturelle, sociale, etc. Son établissement et son respect supposent une organisation politique (fiscalité, redistribution, etc.) mais aussi associative (mutualités, coopératives et tiers secteur économique, etc.) La solidarité donne la sécurité qui permet une existence autonome de chacun et donc une condition de l'égalité, en ce qu'aucun individu ne dépend personnellement d'un autre.

#### **- Egalité :**

La justice sociale et l'égalité suppose que l'autorité politique, à travers une définition et organisation de ses instances d'enseignement et d'éducation (essentiellement l'école), se préoccupe du développement des capacités d'agir, de la liberté d'agir des citoyens. Ces capacités sont sous-estimées dans les politiques publiques, alors qu'elles sont centrales aujourd'hui dans l'organisation du travail et le marché de l'emploi. Il faut faire évoluer notre concept de protection en y intégrant celui de capacité si on veut que solidarité et laïcité riment avec égalité et citoyenneté.

### **A.4) Principes et finalités d'actions :**

#### **- La Singularité des individus plutôt que des catégorisations :**

Ceci implique de résister à tout discours, mais aussi à toute pratique qui classe et définit les individus par catégories que ce soit par référence à une normalité impositive, ou à des catégories enfermant, quel que soit le domaine considéré, handicap, éducatif, social, etc., et quand bien même ces catégories s'autorisent d'un savoir.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de nier le savoir, il s'agit de d'abord s'intéresser aux individus dans leur personnalité, de les interpeller dans leurs capacités et non dans leurs incapacités.

#### **- L'Accompagnement :**

Il est bon de rappeler que l'accompagnement ne remplace pas le soin, par exemple, qu'il ne remplace pas l'enseignement, l'animation, etc. bref qu'il ne se substitue pas aux compétences professionnelles. Il est une valeur ajoutée à ces compétences en ce qu'il définit un sens à la totalité des actions, en incarnant le fait de dépasser les catégories qui figent, qui simplifient et surtout réduisent la personne à une identité a priori.

La notion d'accompagnement se substitue à celle de prise en charge.

#### **- L'Emancipation :**

L'émancipation est à entendre comme dépassement de la dépendance, physique, sociale, familiale, culturelle, économique, intellectuelle... Elle suppose la reconnaissance et le développement des capacités de n'importe qui et n'est effective que si l'individu se vit comme lié à l'ensemble de la cité, comme membre à part entière de la société commune, donc lié par le droit commun dans un effet de citoyenneté. L'émancipation est ce qui permet à des individus, spontanément considérés comme ne pouvant, voire ne devant pas, participer au commun de la cité d'y apparaître et de s'y faire reconnaître comme citoyen.

#### **- Transformation sociale :**

La Fédération Générale des PEP se définit comme un mouvement de transformation sociale, d'abord dans les actions qu'elle met en place à travers son réseau.

Les PEP s'inscrivent tout naturellement dans un mouvement d'Education Populaire dont ils partagent les valeurs et les finalités.

#### **- Les principes de l'Economie Sociale et Solidaire :**

Comme toute association, la Fédération Générale des PEP appartient à ce vaste ensemble de l'économie sociale et solidaire. Elle trouve dans les principes de l'économie sociale et solidaire les principes de sa gouvernance sociale et économique pour ses établissements, services et l'ensemble de ses activités.

## **B) RENFORCER LA FEDERATION ET SON ORGANISATION EN RESEAU**

### **B.3) Mener à bout la réforme statutaire :**

Le 19 juin 2010, lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de Paris, la Fédération Générale des PEP est née. L'article 1 de ses nouveaux statuts précise que « L'association Générale des Pupilles de l'Enseignement Public, dite Fédération générale des PEP (FG PEP) a pour origine la Fédération Générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public fondée en 1917 sur les valeurs de laïcité et de solidarité » et qu'elle groupe « les associations départementales PEP et les associations territoriales PEP, les associations partenaires et les unions régionales ». Ainsi notre Fédération regroupera à l'avenir non plus les seules personnes morales constituées par ses associations départementales, mais trois nouvelles personnes morales : les associations territoriales PEP, les unions régionales et les associations partenaires.

### **B.5) Développer les adhésions :**

Un plan de développement des adhésions sera mis en place dans un souci de co-construction, c'est-à-dire avec la participation de représentants du réseau, ce plan devant être décliné au niveau régional et territorial, niveau où il devra principalement être mis en œuvre.

Ce plan s'appuie sur la définition de ce qui fait la spécificité et singularité des PEP, de ce qu'on appelle parfois « la plus-value PEP » qui fait qu'une campagne d'adhésions n'est pas seulement une campagne de recrutement, mais procède de réflexions sur la place donnée aux adhérents et aux jeunes adhérents.

La fédération s'engage donc à produire un programme d'actions et des fiches-actions sur ce point des adhésions.

Développer une politique d'adhésions, c'est aussi travailler au niveau de la communication.

## **B.6) Développer une communication efficace :**

Communication interne, qu'il s'agit de densifier, dans laquelle il s'agit d'intégrer la dimension événementielle, quel que soit le niveau (fédéral, régional, départemental, établissement, etc.) où a lieu l'évènement ; mais aussi par laquelle il s'agit de contribuer à la dynamique du réseau en permettant une connaissance mutuelle et des échanges autour des projets et réalisations, en permettant une vraie mutualisation et un développement des savoirs et savoir-faire du réseau ; communication interne par laquelle passent un sentiment d'appartenance et une possibilité de participation à la vie du réseau et à la vie fédérale, par laquelle passe donc la mise en réseau, par laquelle passe le «faire réseau». Et cette communication s'adresse aussi aux salariés de nos établissements et services qui participent tout naturellement à la construction de l'identité PEP. Communication externe, bien sûr, pour faire connaître les PEP, pour assurer leur attractivité, pour montrer leur importance sociale, pour affirmer la présence et la visibilité du réseau et de la Fédération, pour développer les idées du mouvement PEP. Sans communication externe, il n'y a pas d'existence publique, c'est-à-dire d'existence dans l'espace public, de la Fédération générale des PEP, donc, aucune chance de voir croître le nombre d'adhérents, mais aussi pas de reconnaissance politique de la Fédération.

## **C.DEVELOPPER LES TROIS PROGRAMMES ET LEURS CROISEMENTS :**

### **C.2) Programme domaine social et médico-social :**

Nul ne songe aujourd'hui à nier que le secteur médico-social est entré dans une zone de fortes turbulences qui nous invite, voire nécessite de nous adapter à un environnement complexe.

**Nous sommes particulièrement invités à passer d'une logique de structure à celle du parcours de la personne** mais aussi d'une culture de moyens à celle du résultat.

- Réaliser l'insertion de la personne à besoins particuliers (en situation de handicap, malade ou accidentée) dans une société inclusive par l'accès à l'éducation.

### **C.3) Programme classes vacances loisirs – DEL**

- Diversifier l'offre et les publics

Toucher l'ensemble des publics est primordial mais cela implique une adaptation de nos offres, de nos pratiques, ainsi qu'une communication et des outils (de travail, de communication) adaptés à ces nouveaux publics. Il nous faut donner des gages de qualité à nos usagers et partenaires.

- Former des volontaires et les acteurs des PEP, développer la citoyenneté, affirmer l'identité PEP

Les PEP agissent au côté de partenaires comme acteur de changement social. La formation citoyenne et la professionnalisation des salariés sont des priorités.

- Structurer et réguler notre fonctionnement interne

Après la période de mise en place des pôles DEL et de ses financements spécifiques, il est possible de faire le constat suivant : chaque bassin de vie doit trouver le modèle organisationnel qui lui convient le mieux en fonction de ses activités, des spécificités de la population, des paramètres géographiques, sociaux... La mise en synergie des acteurs (et de leurs compétences) doit se poursuivre pour répondre et couvrir l'ensemble des bassins de vie.

### **C.4) Programme politiques éducatives de proximité-DEL**

Les POLitiques ÉDUcatives de PROXimité travaillent, avec une population et au plus près de son bassin de vie, sur une approche plurielle et globale des besoins manifestés, de leur analyse, des principes de réponses, des réponses elles-mêmes.

- Une démarche :

Construire avec ces populations des projets dans des domaines qui peuvent aller de ce qu'il est convenu d'appeler «petite enfance» (dispositifs de garde et d'éducation, par exemple) jusqu'aux problématiques de l'accompagnement éducatif, de la prévention du décrochage scolaire, du travail sur la parentalité, des séjours Vasco, etc.